

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 11 décembre 2023 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les dossiers ci-dessous mentionnés. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures décrites ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse [facebook.com/villedelouiseville](https://facebook.com/villedelouiseville).

**ADRESSE CIVIQUE :** 817, rue Denis – Matricule : 4623-46-0338;

**RÉFÉRENCE CADASTRALE :** Le lot 4 019 675 du cadastre du Québec;

**OBJET DE LA DEMANDE :** Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la position de la piscine par rapport à la distance minimale requise avec le bâtiment principal, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage no. 622, article 15.1.1 :

- Distance minimale entre la piscine et le bâtiment principal autorisée : 3,0 m
- Distance minimale entre la piscine et le bâtiment principal demandée : 0,6 m

**ADRESSE CIVIQUE :** 731, boul. Saint-Laurent Ouest – Matricule : 4624-81-3315;

**RÉFÉRENCE CADASTRALE :** Le lot 4 019 436 du cadastre du Québec;

**OBJET DE LA DEMANDE :** Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser l'ajout d'une enseigne posée à plat en façade avant du bâtiment principal, laquelle ne respectera pas la superficie maximale autorisée par le règlement de zonage no. 622, article 11.2.8, pour la zone C6 :

- Superficie maximale autorisée : 2,5 m<sup>2</sup>
- Superficie maximale demandée : 4,4 m<sup>2</sup>

**ADRESSES CIVIQUES :** 551-553, boul. Saint-Laurent Est – Matricule : 4924-03-0647;

**RÉFÉRENCE CADASTRALE :** Le lot 4 019 891 du cadastre du Québec;

**OBJET DE LA DEMANDE :** Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à structure isolée (garage) pour un usage résidentiel bifamilial sur un terrain ayant une superficie inférieure à 2 000 m<sup>2</sup>, lequel bâtiment ne respectera pas la superficie maximale autorisée par le règlement de zonage 622, article 7.2.4, paragraphe a) :

- Superficie maximale autorisée : 80 m<sup>2</sup>
- Superficie maximale demandée : 135 m<sup>2</sup>

Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à structure isolée (garage) pour un usage résidentiel bifamilial sur un terrain ayant une superficie inférieure à 2 000 m<sup>2</sup>, laquelle construction fera en sorte que le pourcentage maximal autorisé de superficie au sol des bâtiments accessoires projeté par rapport à la superficie de terrain, ne respectera pas le règlement de zonage 622, article 7.2.4, paragraphe a) :

- Pourcentage maximal autorisé : 15 %
- Pourcentage maximal demandé : 16 %